



# Inventaire maison après décès et succession vehicule

Par **stephane dupont**, le **26/07/2018** à **06:35**

Bonjour

Suite au décès de mon papa le 27 avril dernier

Il vivait avec une femme en concubinage depuis 20 années ils n'étaient pas mariés et pas pacsés

Lors de l'inventaire de la maison elle a revendiqué la propriété de tout le mobilier de la maison et la propriété de la voiture disant que c'est elle qui a tout payé

D'autre part mon papa est propriétaire de sa maison qui me revient

Elle continue à occuper la maison depuis le 27 avril et refuse de quitter les lieux invoquant que elle a vécu 20 années avec lui c'est comme ci elle était mariée

Mes question sont :

Comment prouver que la voiture lui appartient ?

Il n'y a pas de crédit sur la voiture

Sachant qu'elle ne veut pas nous montrer la carte grise ?

Comment prouver qu'elle a bien acheté tout le mobilier de mon papa ?

Est ce que d'avoir vécu 20 années avec mon papa lui donne des droits sur l'occupation de la maison ?

De plus elle a fait mettre à son nom l'électricité et l'eau à son nom sans me demandé l'autorisation ?

Lors de l'inventaire le notaire et le commissaire priseur n'ont pas tenu compte de mes remarques sans référent sur ces dires ?

Merci de vos réponses

Car je suis un peu perdu

Par **Peretto**, le **26/07/2018** à **09:02**

Bonjour si la maison appartient à 100 % à votre papa , étant en concubinage elle n'a aucun droit et doit quitter immédiatement votre maison dont vous avez hériter. Seul un testament de votre père avec le legs de la quotité disponible envers la concubine peut lui permettre de toucher à une part de l'héritage avec une fiscalité de 60%.

Pour les biens elle doit prouver qu'elle a racheter le mobilier de votre père car sans testament tout vous appartient.

Pour l'électricité elle n'a avait pas à le faire.